Compte rendu de séance Séance du 30 Mai 2023

L' an 2023 et le 30 Mai à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,MAIRIE sous la présidence de

CLEMENÇON Sébastien Maire

<u>Présents</u>: M. CLEMENÇON Sébastien, Maire, Mmes: BUCHETON Dominique, LAFRAGETTE Sylvie, LE GALLO Loreleï, OÏ Christine, PIFFAULT Sylvie, ROBERT Nicole, VRINAT Céline, MM: BERNARD Claude, BERNARD Philippe, BOITIER Daniel, HOGARD Stéphane, PAUPERT Cyril, PENEVEYRE Sylvain, SEPTIER Jean-Luc

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme SAUNIER Françoise à Mme LAFRAGETTE Sylvie Absent(s) : MM : FITY Mickaël, JOUANIQUE Thierry, RANCIER Sébastien

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal : 19

Présents : 15

<u>Date de la convocation</u>: 12/05/2023 <u>Date d'affichage</u>: 12/05/2023

Acte rendu executoire

après dépôt en le : 08/06/2023

et publication ou notification

du:

A été nommé(e) secrétaire : Mme LE GALLO Loreleï

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Décision Modificative n°1 - Budget Commune - 2023_CM024 DETR 2024 - Extension du réseau d'assainissement - 2023_CM025 Acquisition terrain (en partie) Al 259 - 2023_CM026 Tarifs buvette et manifestations 2023 - 2023_CM027 Décision Modificative n°1 - Budget Commune réf : 2023_CM024

	Dépenses		Recettes	
Désignation	Diminution de Crédits	Augmentation de crédits	Diminution de Crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R – 6419 Personnel non titulaire	0.00	0.00	0.00	10 000.00
TOTAL R 013 : Atténuation de charges	0.00	0.00	0.00	10 000.00
D-022 Dépenses imprévues (Fonctionnement)	0.00	116 516.00	0.00	0.00
TOTAL D 022 – Dépenses imprévues (Fonctionnement)	0.00	116 516.00	0.00	0.00
R – 74121 Dotation de Solidarité Rurale	0.00	0.00	0.00	106 516.00
TOTAL R 74 : Dotations, Subventions et participations	0.00	0.00	0.00	106 516.00
TOTAL FONCTIONNEMENT	0.00	116 516.00	0.00	116 516.00
INVESTISSEMENT				
R – 1068 Excédent de	0.00	0.00	354 072.87	0.00
fonctionnement capitalisés				
TOTAL R 10 : Dotations, Fonds divers et réserves	0.00	0.00	354 072.87	0.00
R - 1328 Autres	0.00	0.00	0.00	9 100.0
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00	0.00	0.00	9 100.00
D – 2188 Autres immobilisations corporelles	0.00	1 620.00	0.00	0.00
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00	1 620.00	0.00	0.00
D – 2313 Constructions	346 592.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	346 592.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL INVESTISSEMENT	346 592.00	1 620.00	354 072.87	9 1000.00
TOTAL GENERAL		- 228 456.00		- 228 456.87

Monsieur le maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver la décision modificative n° 1 au budget 2023 telle que définie dans le tableau ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

DETR 2024 – Extension du réseau d'assainissement réf : 2023 CM025

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors de la réunion du 02.02.2023, il a été décidé de déposer une demande de financement auprès de l'agence de l'Eau Loire Bretagne destinée à financer les travaux de raccordement du hameau d'Eugnes à la station d'épuration du bourg.

Contexte

La commune de CHAULGNES dispose d'une station d'épuration datant de 2008 qui collecte les eaux usées du bourg, de Langle, de Pertuiseau et d'une partie de la route d'Eugnes. Le réseau d'assainissement comprend 4 km de canalisations (en réseau séparatif) et 240 branchements. Ses caractéristiques dimensionnelles ont été étudiées pour permettre le raccordement du hameau d'Eugnes, objet de la présente décision.

Ce hameau se situe à une distance d'environ 1 kilomètre et est à une altitude supérieure à celle du bourg.

En 2010, un bureau d'étude a été sollicité afin d'étudier la faisabilité et le coût de cette opération pour un montant de 6458.40 € TTC

Deux scénarios de raccordement au réseau existant ont été proposés :

- Scénario n°1 « à travers champ » via le chemin de la Brosse et passage à travers des parcelles agricoles en suivant le fond de vallée (51 regards de visites et 44 boîtes de branchement à créer)
- Scénario n°2 « avec poste de relèvement » en collectant les effluents du hameau d'Eugnes en point bas et en les renvoyant par l'intermédiaire d'un poste de relèvement vers le premier regard du réseau existant situé sur la route d'Eugnes au lieudit La Brosse (29 regards et 44 boîtes de branchement à créer).

Cependant, la commune et le Service Départemental de l'Eau ayant constaté également à l'époque, qu'une surcharge hydraulique très importante en entrée perturbait le fonctionnement de la station et ne permettait pas, en l'état, de prétendre à un raccordement d'autres secteurs (hameau d'Eugnes en particulier).

Un diagnostic réseau réalisé en 1998 avait permis de repérer 2 zones susceptibles d'être à l'origine de l'importance des ECP (Eaux Claires Parasites) mais aucuns travaux correctifs n'avaient été engagés à l'issue de cette étude.

Un nouveau diagnostic réseau a donc été effectué, pour un montant de 32 151 .98 € TTC afin de quantifier et situer les désordres et de déterminer les travaux à engager afin de permettre un fonctionnement amélioré de la station de traitement.

Ces travaux de réhabilitation du réseau ont été réalisés entre 2019 et 2020 pour un montant de 147 660.88 € TTC.

Il est maintenant possible d'envisager la mise en œuvre des travaux de raccordement.

Le bureau d'étude SOMIVAL a procédé à la réactualisation des coût liés à cette opération qui s'élève désormais à 536 500 € HT + 69 718 € HT de prestations supplémentaires éventuelles.

Les financements sollicités auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ont reçu un avis négatif. En effet, pour financer ce type d'extension et être financé, il aurait fallu que :

- La densité de population concerné soit plus importante,
- Que le projet permette la protection d'une zone de baignade

La commune a souhaité remplir toutes les conditions liées au bon fonctionnement de la station d'épuration ; à savoir la suppression des eaux parasites, avant d'engager l'extension du réseau et s'en trouve pénalisée puisque le 11ème programme financier de l'AELB a modifié ses critères d'attribution.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des membres présents,

 D'autoriser Monsieur le maire à déposer une demande de financement au titre de la DETR 2024 à hauteur du taux maximum.

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

Acquisition terrain (en partie) Al 259 réf: 2023 CM026

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune de CHAULGNES s'est portée acquéreur de la parcelle Al n°258 rue de la Fontaine à des fins d'aménagement urbain.

Après échange avec le propriétaire de la parcelle contiguë, il a été envisagé que ce dernier fasse don à la commune de la partie située devant son portail en prolongement de la parcelle Al 258 en contrepartie de l'autorisation qui sera donnée de poser son portail contre le mur situé sur la parcelle appartenant à la commune, avec quelques travaux minimes à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

Tarifs buvette et manifestations 2023

réf: 2023 CM027

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il y a lieu de fixer le montant des différents tarifs que ce soit pour les buvettes ou les droits d'entrée aux différentes manifestations organisées par la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE:

A l'unanimité, de fixer les différents tarifs de buvette comme suit :

•	Vin (rosé-blanc-rouge)	1.50 € le verre
•	Cidre	1.50 € le verre
•	Kir	2.00 € le verre
•	Vin chaud	2.00 € le verre
•	Pétillant	3.00 € le verre
•	Bière 25 cl	2.00 € la canette
•	Bière 33 cl	2.50 € la canette
•	Coca Cola	2.00 € la canette
•	Jus de fruits	2.00 € la canette
•	Sodas	2.00 € la canette
•	Perrier	1.50 € la canette
•	Eau	1.00 € la bouteille de 50 cl
•	Café	1.00 € la tasse
•	Chocolat	1.00 € la tasse
•	Sandwich	4.00 €
•	Frites	2.00 € la barquette
•	Gâteaux	1.50 € la part

Barre de céréales

0.50 €

- de fixer les différents tarifs de manifestations comme suit :
 - Droit d'inscription multi-randonnée

4 € Pré-inscription en mairie

1 € inscription

Gratuit - de 12 ans

A une abstention et 15 voix POUR

• Droit d'entrée spectacle

8.00€

A 3 voix CONTRE et 13 voix POUR

Fait en séance les jour, mois et an que dessus ; Et ont, les membres présents, signé au Registre. Pour Copie conforme,

Le Maire : Sébastien CLEMENÇON

Séance levée à: 20:00

En mairie, le 19/06/2023

Le Maire

Sébastien CLÉMENÇON